
DESTINATAIRES :	Tous les employés ayant fait le choix de transférer au CIUSSSE-CHUS au 1 ^{er} avril 2023
EXPÉDITRICE :	Nancy Loiselle, chef du service de l'administration du personnel, de la rémunération, des avantages sociaux et des systèmes d'information de gestion
DATE :	23 mars 2023
OBJET :	Vacances été 2023, carte d'identité et période de paie du 26 mars au 8 avril 2023

Bonjour,

Dans le cadre du transfert des employés CSN du CISSSS de la Montérégie-Ouest vers le CIUSSS de l'Estrie, certaines personnes salariées ont fait le choix de transférer au CIUSSSE-CHUS au 1^{er} avril 2023.

Voici des informations importantes en lien avec la période de **vacances été 2023**, la **remise de votre carte d'identité CISSSMO** et la **période de paie du 26 mars au 8 avril 2023**.

Vacances été 2023

Le printemps se pointe le bout du nez et laissera place à une saison estivale attendue de tous. Il est maintenant temps de planifier vos prochaines vacances.

À cette fin, vous devez exprimer vos préférences de vacances selon la période prévue aux dispositions locales de la convention collective de votre accréditation syndicale actuelle au CISSSMO.

Pour les accréditations FIQ, SCFP et CSN, la période pour exprimer vos préférences de vacances est du 15 mars au 30 mars 2023 et du 14 mars au 30 mars 2023 pour l'APTS.

- Chaque employé devra exprimer ses préférences de vacances par le module WEB vacances qui est disponible au même endroit que le module relevé de présence WEB. Vous devrez inscrire deux (2) choix de préférences de vacances.
- Les détenteurs de poste et les employés sur la liste de rappel en absence devront exprimer leur choix de vacances par le module GRH-PAIE web disponible à l'externe en allant sur l'intranet à l'adresse : <https://intranet.ciasssmo.rtss.qc.ca> . Vous devez cliquer sur GRH-PAIE web – Accès de l'extérieur.

Les préférences exprimées au CISSSMO seront transférées au CIUSSSE-CHUS au 1^{er} avril 2023. Les vacances acceptées seront confirmées par votre supérieur immédiat du CIUSSSE-CHUS lorsqu'il affichera les calendriers approuvés (au plus tard le 15 avril 2023). Il est très important d'attendre que vos vacances soient confirmées et ce avant de faire des réservations d'hôtel ou des achats de billets d'avion.

Remise de votre carte d'identité CISSSMO

Certaines personnes salariées ont fait le choix de transférer au CIUSSSE-CHUS au 1^{er} avril 2023, avec fermeture de leur dossier employé au CISSSMO.

Conformément à notre *Politique sur le port de la carte d'identité*, nous devons récupérer la carte d'identification lors du départ définitif d'un employé détenteur d'une carte d'identification.

Merci de remettre votre carte d'identité en personne ou par courrier interne à l'attention du service de l'administration du personnel, de la rémunération, des avantages sociaux et des systèmes d'information de gestion, au plus tard le 14 avril 2023.

Adresse :

Centre administratif St-Laurent
88 rue St-Laurent
Salaberry-de-Valleyfield, (Québec), J6S6J9

Veuillez prendre note que des frais de 30\$ seront perçus pour une carte non restituée.

Période de paie du 26 mars au 31 mars 2023

Le transfert du 1^{er} avril 2023 survient durant une période de paie en cours, soit la période de paie numéro 1 - du 26 mars au 8 avril 2023.

Les employés ayant fait le choix de transférer au CIUSSSE-CHUS et de quitter définitivement le CISSSMO doivent compléter leur relevé de présence CISSSMO pour la période du 26 mars au 31 mars 2023. Le CIUSSSE-CHUS vous indiquera lors de votre accueil comment compléter votre relevé de présence pour la période du 1^{er} au 8 avril 2023.

Les employés ayant fait le choix de transférer au CIUSSSE-CHUS et de demeurer sur la liste de rappel du CISSSMO doivent compléter leur relevé de présence pour toute la période de paie numéro 1 - du 26 mars au 8 avril 2023.

Pour toute question ou information en lien les vacances été 2023 du CIUSSSE-CHUS : questions.estrie.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca

Pour toute question ou information en lien avec la remise de votre carte d'identité et la période de paie période de paie du 26 mars au 8 avril 2023 au CISSSMO : remuneration.as.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca

Merci de votre collaboration,

NL